Accusé de réception en préfecture
030-243000643-20261016-HAB2026-10-213-AI
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Date de publication :

19 OCT. 2026

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole

nîmes métropole

Thématique	Année	Mois	N°
HAB	2026	10	213

ARRETE COMMUNAUTAIRE

SERVICE/DIRECTION :	OBJET :
HABITAT	**Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux de réparation des blocs sanitaires du 19 octobre 2026 au 15 novembre 2026**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2012-115-0001 du 24 avril 2012 portant modification des statuts de Nîmes Métropole afin de prendre compétence « création, entretien et gestion » des aires d'accueil des gens du voyage,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2025-03-042 du Conseil Communautaire du 19 mai 2025, portant modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Nîmes Métropole,

VU l'arrêté n° HAB2026-04-066 du 7 avril 2026 portant fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux de réparation de transformateurs électriques endommagés, du 13 avril au 14 juillet 2026,

VU le courrier du Préfet du Gard en date du 2 juillet 2026 donnant son accord pour la prorogation de la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux du 14 juillet 2026 au 18 octobre 2026,

CONSIDERANT que pendant la période de fermeture temporaire pour travaux du 14 juillet 2026 au 18 octobre 2026, des dégradations ont été commises sur l'ensemble des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire, que ces dégradations rendent leur utilisation impossible,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de prolonger la fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage pour la durée des travaux de réparation des blocs sanitaires endommagés,

CONSIDERANT que le territoire de Nîmes Métropole comporte une aire d'accueil située sur la commune de Marguerittes, celle-ci sera ouverte durant la fermeture temporaire de l'aire d'accueil de Nîmes Saint-Césaire, l'accueil des voyageurs y sera assuré,

HAB N°2026 - 10 - 213

OBJET : Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux de réparation des blocs sanitaires du 19 octobre 2026 au 15 novembre 2026

ARRETE

ARTICLE 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire, sise 215 chemin de Cante Perdrix 30900 Nîmes, sera fermée du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 15 novembre 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transcrit sur le registre des actes de Nîmes Métropole
- Transmis à Monsieur Le Préfet.

Fait à Nîmes le, 16 OCT. 2026

Le Président,

Vincent BOUGET

VOIES DE RECOURS ET DELAIS
L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite).